



Exonération plus value en Imp

Par jefadis

Bonjour, je suis propriétaire de ma résidence principale que je loue à hauteur de 50% de la surface en location meublée classée de courte durée en Imp

je suis propriétaire depuis 2013, je loue 50% de la surface de mon bien depuis 2016 en Lmnp et depuis 2020 en Imp

en cas de revente en 2025, comme vais-je être imposé sur la plus-value

merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne mettez pas votre nom sur un forum public.

La taxe sur la plus-value portera sur la moitié du bien, puisque l'autre moitié est votre résidence principale et exonérée.

Par jefadis

merci de votre réponse

n'y a-t-il pas une exonération de plus-value au bout de 5 ans dans le cadre de l'Imp?

Par yapasdequoi

A lire :

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32805]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32805[/url]

Et suivez l'actualité car le régime fiscal des locations meublées est en discussion.

Par saittout

Bonjour,

La partie LMP relève des plus-values professionnelles à déclarer sur déclaration BIC et non devant notaire

Ainsi pas d'exo même si plus de >30 ans de possession.

êtes-vous sûr d'être en LMNP ? C'est curieux

Par Hibou Joli

Bjr,

@saittout

Il existe des possibilités d'exonération à titre professionnel (article 238 quindecies et autres) dans le cadre d'une activité de LMP et c'est bien le cas présent (relire la demande initiale).

Votre réponse doit être motivée par un texte ou un BOI. Sinon elle n'a aucune valeur

Par saittout

Bonjour , Exact ! exonération des petites entreprise de plus de 5 ans d'activité et en fonction du CA (moins de 90 KE ?)

Par Hibou Joli

Des recettes (et non un CA) superieures a 90 000? avec un seul bien ? Pas courant